



Animation des dispositifs de soutien à la parentalité dans le département de la Somme

Cahier des charges

2025-2027

Date de clôture de la campagne 2025

Le 30 septembre 2024

Cadrage national de la politique parentalité (Convention d'objectifs et de gestion de la branche famille 2023-2027)

La branche Famille est aujourd'hui un acteur incontournable du soutien à la parentalité et déploie une politique ambitieuse visant à répondre aux préoccupations des parents liées à l'arrivée d'un enfant, à sa scolarité, sa santé, son développement ou encore aux difficultés pouvant être rencontrées, notamment en cas de séparation.

Premier financeur des dispositifs et actions parentalité, elle y a consacré près de 340 millions d'euros en 2022. C'est 55 millions supplémentaires qui y seront consacrés pour la Cog 2023-2027 (hors vacances familiales).

La prise en compte des différents enjeux et le portage de la politique de la parentalité dans cette nouvelle Cog seront facilités par les récentes évolutions législatives et réglementaires ainsi que le contexte social qui positionnent le soutien à la parentalité comme une politique d'investissement social et réaffirment sa place dans la gouvernance des services aux familles.

Avec la signature de la nouvelle Cog, les actions suivantes devront être renforcées afin d'accompagner toutes les familles du département de la Somme (parents, en couple, seuls ou séparés) dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence :

- Le soutien des familles dans le cadre de l'arrivée d'un enfant,
- L'accès des parents à une offre diversifiée et innovante de soutien à la parentalité sur tous les territoires,
- Le renforcement des actions de prévention et d'accompagnement des fragilités familiales,
- La lutte contre la pauvreté des familles monoparentales par un élargissement et une simplification de l'accès aux prestations et services de la Branche.

Organisation dans le département de la Somme

Signé sur une durée de six ans, le schéma départemental des services aux familles (Sdsf) est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire *« depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents »*

Le nouveau SDSF Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2021-2026 qui réunit 11 signataires et a été construit avec la collaboration de nombreux acteurs du territoire.

Le premier schéma départemental des services aux familles a offert un cadre commun à la mise en œuvre des politiques de la petite enfance, de la parentalité et de l'accès aux droits et de soutien aux familles. Ce nouveau schéma, poursuit la dynamique partenariale entre les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Le SDSF a pour vocation d'accompagner le parcours des samariennes et samariens.

Le pilotage du SDSF est assuré par l'Etat en coordination avec les acteurs de l'enfance et de la famille. La Caf et le Conseil Départemental en coordonne le suivi et la déclinaison.

L'un des axes du nouveau SDSF est d'élargir les publics des actions de soutien à la parentalité. Il s'agira d'un enjeu pour les réseaux parentalité sur les territoires. Comment faire venir de nouveaux publics aux actions de soutien à la parentalité, et notamment les parents en situation de vulnérabilité.

Dans le cadre du Schéma, l'objectif est de contribuer à l'élargissement des publics des actions de soutien à la parentalité, dans toute leur diversité mais également d'assurer une inter connaissance entre les partenaires pour œuvrer à cet objectif de manière coordonnée.

Contenu de la mission

Contexte général

Aujourd'hui, l'animation du réseau parentalité œuvre sur les territoires pour répondre aux besoins des parents. Ce sont avant tout les familles les premières destinataires. L'animation du réseau parentalité s'attache tout particulièrement à mobiliser les parents comme bénéficiaires mais aussi comme acteurs des dispositifs de soutien à la parentalité. Elle est aussi essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires afin de créer du lien et en faire un lieu d'étayage pour penser la parentalité en favorisant « l'intelligence collective » et l'agir professionnel.

L'animation du réseau parentalité visera, par un soutien des porteurs de projets à :

- Impulser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires.
- Aider à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires et à leur émergence,
- Apporter un appui à la communication sur le soutien à la parentalité et à la diffusion d'informations auprès des acteurs locaux et des parents, afin qu'une offre complète et lisible soit mise à leur disposition,
- Renforcer le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existant et impulser l'émergence de nouveaux réseaux de professionnels,
- Soutenir et impulser une dynamique d'actions efficaces et « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité afin de valoriser et soutenir leurs compétences parentales,
- Capitaliser, valoriser et partager des bonnes pratiques et les expériences de chacun,
- Sensibiliser le réseau de partenaires aux projets.

L'animation du réseau s'effectuera sur les dispositifs suivants :

- REAAP
- CLAS
- Médiation familiale
- Espaces de rencontre
- LAEP
- Et tout autre nouveau dispositif qui pourrait intervenir pendant la durée de la convention.

L'animateur (trice) aura le soutien de la Caf de la Somme en tant que coordinatrice des dispositifs et devra présenter ses projets, actions, bilans auprès du Comité de Pilotage parentalité et de la Caf.

Missions

Axe 1 : Accompagnement des porteurs de projet au titre du soutien à la parentalité.

- Connaître les politiques développées par les partenaires et le secteur social et médico-social afin d'être en mesure d'accompagner et d'orienter les acteurs vers les ressources existantes.,
- Informer les nouveaux porteurs de projets sur le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et la démarche d'adhésion au réseau,
- Apporter son expertise, son savoir et son savoir-faire auprès des partenaires afin de les aider dans l'élaboration de leur projet,
- Apporter un appui aux acteurs sur les ressources mobilisables pour l'animation d'actions de soutien à la parentalité,
- S'articuler avec les réseaux et les coordinations existants sur le territoire, les référents familles des centres sociaux, Espace de Vie Sociale (EVS), les chargés de coopérations CTG, les coordinateurs ou personnes ressources des collectivités, etc...

Axe 2 : Animation du réseau d'acteurs pour favoriser et dynamiser les échanges.

Les actions à développer :

- Renforcer le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existant et impulser l'émergence de nouveaux réseaux de professionnels sur de nouveaux territoires notamment à l'ouest ainsi qu'au nord du département,
- Rendre autonome les acteurs de réseaux dans l'objectif d'un fonctionnement du réseau par les acteurs,
- Recueil des besoins des acteurs,
- Favoriser le maillage des actions et leur développement,
- Organisation d'événements et des rencontres à l'échelon départemental,
- Organisation de rencontres avec les acteurs et les parents à l'échelon local,
- Valorisation des expériences développées dans les territoires en vue d'une mutualisation de celles-ci et d'un échange de bonnes pratiques,
- Appui et aide méthodologique aux acteurs et aux parents porteurs de projet et plus particulièrement au niveau de l'évaluation,
- Mise en place d'actions de formation ou de sensibilisation afin d'outiller les porteurs de projets.

Axe 3 : Communication, capitalisation et diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents.

Les actions à développer :

- Enrichissement et développement des moyens et outils de communication de formation et d'animation,
- Organisation de l'information en incluant les parents,
- Garantir une communication des actions parentalité sur le département de la Somme et poursuivant les publications notamment sur le Facebook « être parent en Somme »,
- Enrichir la base de ressources existante afin que chaque porteur puisse l'utiliser dans le cadre de ses actions,
- Identification et diffusion des bonnes pratiques,

- Veille sur la thématique de la parentalité, de la prévention de l'éducation quel que soit l'âge des enfants, les initiatives locales et les appels à projet etc...,
- Organisation de temps forts, de rencontres (semaine de la parentalité, journée des porteurs, colloque ...) pour fédérer, valoriser les expériences intéressantes et favoriser le développement et le renouvellement des actions,
- Connaître et s'appuyer sur les réseaux existants (PMI, LAEP, Maison Des Adolescents, Politique de la ville, Cité Educative, ...).

Axe 4 : Accompagnement et expertise dans la mise en œuvre des orientations des partenaires institutionnels à l'échelle départementale et locale.

- Développer des outils d'observation et d'évaluation, permettant d'avoir une vue prospective et diagnostiquer des besoins du département et des territoires.

Profil du candidat

Temps de travail souhaité : 1 ETP

Compétences et qualités requises :

- Maîtrise des techniques d'animation de groupes, de réunion (mise en œuvre des méthodes d'animation participative serait appréciée)
- Maîtrise des outils informatiques et de communication
- Connaissances en développement local
- Connaissances et expérience dans le domaine du soutien à la parentalité
- Aisance relationnelle, sens du travail en équipe et du travail partenarial
- Créativité et capacité avérée à accompagner les acteurs et à les fédérer autour d'un projet
- Connaissances indispensables de la méthodologie de projet et capacités rédactionnelles
- Capacité à gérer un budget
- Dynamisme et prise d'initiatives attendus (autonomie dans la réalisation des missions)
- Connaissance des problématiques locales
- Rendre compte de ses actions et analyses par des bilans intermédiaires et annuels auprès du financeur

Financement de la mission déléguée

Le financement de cette mission d'animation départementale parentalité est à hauteur de 48 000 € par an. Si plusieurs délégataires interviennent en complémentarité sur cette mission, le financement sera proratisé au regard des activités réalisées par chaque partenaire.

Modalités de sélection :

- Envoi d'un dossier de candidature avec
 - Un dossier avec des propositions détaillées du projet en fonction des éléments indiqués.
 - Le CV détaillé de la personne en charge de la mission
 - Un budget prévisionnel annuel sur la période de l'appel à projet
- Date de retour du dossier par mail à caf80-bp-as-parentalite80@caf80.caf.fr
- Un accusé de réception vous sera adressé.

Le calendrier :

• Du 15/06/24 au 30/09/2024 inclus	• Diffusion de l'Appel à projet
• A compter du 01/10/2024	• Etude des dossiers (demande de compléments d'information possible)
• 14/11/2024	• Comité de sélection
• A compter du 02/12/2024	• Envoi des notifications d'accord ou de refus aux postulants



Toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction